

# La Petite Tunisie

Téléphone 15-92

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

Téléphone 15-92

## ABONNEMENTS :

	Un An	Six Mois
Tunisie, Constantine et Tripolitaine...	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.....	12 »	7 »
Etranger.....	15 »	8 »

## PAYABLES D'AVANCE

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Rédacteur en chef : Em. LACROIX

RÉDACTION et ADMINISTRATION :

MARSEILLE.— 3, Rue Chevalier-Roze, 3.— MARSEILLE

TUNIS.— 2, Rue d'Italie et Hannon.— TUNIS.

## INSERTIONS :

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En écho, 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1 fr. 50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0 fr. 80 la lig. — Annonces diverses en 4me page, 0 fr. 40 la ligne.

## PAYABLES D'AVANCE

Les annonces sont reçues à Marseille, chez M. ALLARD, 4, rue du Beausset et dans toutes les grandes agences : à Tunis, Paris, et Marseille, aux bureaux du journal.

LA PETITE TUNISIE paraîtra en France tant que le décret antirépublicain sur la Presse sera maintenu en Tunisie.

## Une Ignoble Casserole !

### Tribunaux Indigènes

#### Jugements de Commande

Il existe en Tunisie des magistrats français et des magistrats indigènes.

Les premiers rendent la justice au nom du peuple français, aux Européens, et les seconds aux Tunisiens, Musulmans, Juifs, par la volonté de Dieu et de Mohamed, son prophète. Ces derniers jugements sont sanctionnés par S. A. le bey, pacha-bey, possesseur du royaume de Tunis !

S'il est absolument rationnel que des juges musulmans connaissent des affaires de leurs coreligionnaires, il est au moins étrange, connaissant le fanatisme musulman, de les voir juger celles des israélites qu'ils traitaient, il n'y a pas vingt-cinq ans, de chiens, fils de chiens et autres aménités du genre; qu'ils bâtonnaient si ceux rencontrés sur leur chemin ne se pressaient de se garer pour les laisser passer.

La France éprise des grands principes de 89, en établissant son protectorat, avait reconnu les lettres de protection accordées aux Juifs par les différents conseils accrédités auprès du bey, mais un précédent résident général dont le souvenir néfaste restera longtemps gravé dans la mémoire des Tunisiens, Français, Etrangers, Juifs et Musulmans, crut avoir eu une idée géniale en supprimant la validité des lettres de protection qui rendaient les juifs justiciables des tribunaux indigènes auxquels ils étaient soustraits par les dites lettres de protection. Au lieu d'un pas en avant, le protectorat faisait un saut énorme en arrière.

Des protestations s'élevèrent de tous côtés, notamment parmi les lettrés juifs, appartenant aux professions dites libérales. Elles demeurèrent vaines. Et l'on voit aujourd'hui cette chose extraordinaire : des avocats juifs admis à plaider devant nos tribunaux, devenir justiciables des tribunaux indigènes s'ils commettent un délit... c'est un pur non-sens que le résident actuel Pichon aurait dû faire cesser depuis longtemps avec beaucoup d'autres, qui révoltent les consciences républicaines s'il avait le temps de s'occuper des affaires de la Régence. Mais chacun sait que le représentant de la

oiseau de passage qui attend avec impatience une récompense plus éclatante des services qu'il a rendus à son pays en Chine !

Ces jours derniers nous nous sommes laissé dire, par un personnage important de Tunis, qu'un de ces tribunaux indigènes, devant lequel doit comparaître un israélite bien connu puisqu'il est attaché à notre journal, doit être condamné pour avoir critiqué avec toute la population juive les actes du bureau de bienfaisance israélite de Tunis. On nous a parlé de la condamnation tellement exorbitante alors qu'il n'y a eu aucun délit de commis que, malgré tout, nous nous refusons encore à croire que des magistrats fussent-ils indigènes, puissent s'abaisser à rendre un jugement de commande, si minime soit-il.

Aussi attendons-nous, avant de traiter plus à fond la question des tribunaux indigènes, de les voir à l'œuvre dans le cas spécial auquel nous faisons allusion où il s'agit d'un Juif.

Em. LACROIX

### Soutanes en révolte contre la loi !

Le père Aubry, ce mariste de Besançon, se disant sécularisé, qui est venu prendre la succession du père Py, ne continue plus à narguer les autorités beylicales, le résident général, le parquet et la police qui lui dressait, chaque jour, un nouveau procès-verbal pour ouverture d'école, malgré l'opposition du contrôleur civil.

Mais demain, les autres ensoutanés de Sousse, Ferryville, Bizerte et Sfax suivront-ils son exemple ?

Le gouvernement va donc être tenu en échec par une bande de frocards, par suite de l'obscurité des décrets, et grâce au maquis de la procédure ceux-ci continueront leur exploitation.

Nous ne savons pas comment le gouvernement pourra se tirer légalement de l'impasse où il s'est acculé — comme toujours.

Il en est du décret du 7 août comme de celui de janvier 1897, relatif au rétablissement du cautionnement des journaux, l'un ne vaut pas mieux que l'autre et si nous avions eu un procès nous mettant dans l'obligation d'aller en Cassation, la cour suprême aurait cassé comme verre le fameux décret millétique que M. Pichon ne se presse guère d'abolir.

Nous craignons qu'il en soit de même avec celui des congrégations dissoutes en France, en tout cas nous ne voyons pas comment, en l'état actuel des choses, le gouvernement pourra faire fermer les écoles des soutanes en révolte contre la loi.

Il faudra sûrement un nouveau décret, puisque le premier est incomplet, ce que nous n'avons cessé de dire depuis longtemps.

On ne croyait peut-être pas que le clergé s'insurgerait pour maintenir ses positions qu'il voit disparaître une à une.

Le dernier mandement de l'archevêque Combes a dessillé bien des yeux, aussi espérons-nous qu'on n'aura aucun ménagement vis-à-vis des soutanes en révolte contre le gouvernement de

### ALLONS-NOUS AU MAROC ?

Il n'est plus question que du Maroc ; on en discute avec passion dans les réunions privées, et, dans la presse, c'est devenu le sujet du jour.

Aussi notre devoir professionnel est-il d'apporter la contribution de notre opinion sur la question.

Il est nécessaire, indispensable pour la France de régler la situation qui lui est causée par l'agitation marocaine qui s'est déjà traduite par de déplorables incidents de frontière.

Il y a, en l'occurrence, deux politiques à suivre : la première consisterait en une répression vigoureuse, comme à Figuig ; mais celle-là est dangereuse au point de vue de la politique extérieure, car elle aboutirait à la conquête militaire du Maroc, ce qui ne serait pas sans créer certains incidents d'ordre diplomatique que le gouvernement actuel, ennemi des « *politiques* », cherche à éviter.

L'autre politique est celle préconisée par M. Révoil, et à laquelle se rallie M. Jonnart. Elle est plus raisonnable et plus pacifique.

Elle consiste en une association avec le sultan pour le rétablissement de l'ordre.

Dans les deux cas il faudrait agir sans trêve.

Quant à l'établissement du protectorat français au Maroc, et son assimilation à la Tunisie, c'est là un rêve difficilement réalisable.

Nous trouvons avec notre confrère des *Nouvelles*, qu'assimiler le Maroc à la Tunisie serait une erreur grossière.

Les deux pays ne sont comparables, ni pour l'étendue, ni pour le nombre d'habitants, ni pour les difficultés de résistance. Tout en considérant le protectorat comme une excellente solution, il ne faudrait pas que ce mot marquaît à nos yeux les difficultés particulièrement ardues que l'installation et le fonctionnement du système rencontreraient au Maroc.

A nos yeux, la seule manière de servir les intérêts supérieurs de notre pays, dans la grave question dont il s'agit est, tout en proclamant hautement l'intangibilité des droits de la France, de dénoncer sans faiblesse les passions et les intérêts qui pourraient affoler l'opinion et l'égarer vers l'esprit de conquête ; d'aborder en même temps, en y apportant une minutieuse critique, l'étude de éléments susceptibles de constituer une solution raisonnable.

### Procédés de Goujats !

Nous avons reçu, avant son départ pour la France, à notre bureau tunisien, la visite de M. A. Cabrol, le commissaire général de l'Exposition qui devait se tenir cet hiver à Tunis, et dont la prétention stupéfiante d'un quidam infatué de lui-même au point de s'ériger en maître des destinées d'un protectorat français, a privé le commerce et l'industrie de la malheureuse Régence.

Nous ayant pressenti au sujet de la publication dans la *Petite Tunisie* des lettres qu'il adressa au *Promeneur* et au sieur de Carnières après la maladroite et bruyante équipée de ce dernier, nous n'avons pas hésité à acquiescer à sa demande, démontrant ainsi que s'il se trouve en Tunisie des journaux réactionnaires et simili républicains, habiles à manier les boisseaux-éteignoirs, il en est d'autres, assez rares, franchement libéraux et hautement

rien pour faire éclater la lumière et étaler au grand jour la justesse des causes justes méconnues.

Les lettres dont le *Promeneur* a refusé l'insertion sont, à notre avis, écrites en termes modérés, voire courtoises par endroit, et n'expliquent nullement l'ostracisme dont les a frappées notre confrère. On en jugera par la première, que nous publions aujourd'hui.

Quant à celles envoyées par M. Cabrol, directement à M. de Carnières, elles sont écrites en termes tellement violents, que nous sommes à demi surpris du silence de M. de Carnières.

D'ailleurs, M. Cabrol, vu la surexcitation dont il a fait montre au cours de la visite dont nous parlons, nous semble absolument décidé à en terminer par un duel, même à l'américaine ! (sic).

— Je tiens absolument, nous a-t-il déclaré, à plaquer ma main sur la figure de ce monsieur, qui a osé déclarer, dans les premiers temps de mon séjour à Tunis, que je lui étais très sympathique, et qui, à présent, raconte partout que je lui suis odieux. Côté que côté, je l'amènerai sur le terrain, et alors !... » Et M. Cabrol compléta sa menace par une mimique très expressive.

Voici sa première lettre au *Promeneur*.

EXPOSITION D'HYGIÈNE COLONIALE  
1, rue Léon-Roches  
(HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES)

Bureaux du Commissariat Général

2 h. à 5 h.

Tunis, le 18 septembre 1903.

Monsieur le Rédacteur en chef  
du *Promeneur*, à Tunis.

Monsieur le Rédacteur,

L'Exposition d'Hygiène ayant vécu, j'ose espérer que vous voudrez bien ne pas me refuser l'insertion des quelques lignes que j'intitulerais : *Mes impressions dernières*.

Vous devez être content, Monsieur, si non fier, en pensant que votre « boycottage » a si bien réussi. Cependant, vous faites erreur sur un point : la décision prise par M. Chapuis de ne pas donner suite à son projet, résulte simplement de la réflexion suivante : la Tunisie, directement intéressée à la réussite d'une manifestation qui ne pouvait qu'être fertile pour elle en bons résultats, ayant cru devoir combattre ce projet la Société d'Hygiène de France a décidé qu'elle serait bien naïve de continuer le risque de capitaux qui augmentaient au fur et à mesure de l'organisation de son œuvre pour, à l'issue de cette dernière, ne recueillir, non pas des bénéfices qui ne pouvaient se réaliser, mais peu de reconnaissance et beaucoup d'ingratitude probablement. C'est cette seule raison qui a motivé la décision de la Société d'Hygiène.

Elle a également ressenti un sentiment de profond dégoût en constatant les manœuvres de ses adversaires. Enoncer ce qui peut être des inexactitudes, mais qui engagent cependant votre responsabilité, présente encore un certain courage, mais publier dans un journal des faits qui sont faux, sans encourir de répression, me semble exprimer le sentiment contraire. Or, les ennemis de l'Exposition, ou, pour être plus exact, les ennemis de la Tunisie, ont précisément annoncé, dans la *Tunisie Française*, des démissions dans le Comité d'honneur, qui ne se sont jamais produites ; je veux parler de MM. Bastide et Chabert, qui, à l'heure où j'écris ces lignes, ne m'ont pas fait part d'une semblable décision, je l'affirme sur mon honneur d'ancien soldat, blessé au feu sous les ordres du général Borgnis-Desbordes.

J'espère que les honnêtes gens sauront établir un parallèle et stigmatiser comme il convient, les procédés employés par les adversaires des propres intérêts de la Tunisie industrielle et commerciale. Je n'aurais certes pas relevé ces derniers faits, si l'Exposition avait suivi son cours normal, car mon mépris est tout acquis aux individus qui croient devoir user de pareils moyens de combat, mais ayant le

de l'Exposition d'Hygiène de juger le fait d'homme à homme, je prétends que M. de Carnières, directeur de la *Tunisie Française*, est... (1) d'avoir appelé à l'aide de sa mauvaise cause, de semblables arguments, car il a, le premier, annoncé dans son journal (annonce reproduite par d'autres journaux, mais que je n'incrimine pas, car ils ont eu confiance dans la déclaration originale), les démissions non produites de MM. Bastide et Chabert. Je ne m'adresse qu'au directeur de la *Tunisie Française*.

En ce qui concerne le président de la Chambre d'Agriculture, je déclarerai qu'il ne lui appartenait pas, pour des raisons politiques, de donner sa démission d'un Comité d'une œuvre utile, pour la seule raison (j'ai la preuve en mains), que M. Communaux figurait à ses côtés. Un commissaire-priseur vaut un marchand de vin, et le président du Cercle Tunisien de la Ligue de l'Enseignement a sa valeur comme le président de la Chambre d'Agriculture. Comme homme, et poursuivant chacun un but opposé, je n'ai pas à émettre d'opinion sur leur objectif : l'une est aussi considérable et utile que l'autre, et il leur appartenait d'en faire l'union, au moins momentanément, pour concourir uniquement au développement matériel de la Régence. L'acte du président de la Chambre d'Agriculture constitue donc simplement, je le répète, le fait d'un mauvais patriote. Ce lui qui ne sait réfréner ses rancunes personnelles et politiques, lorsque le bien d'une cause d'intérêt général le commande, ne saurait occuper des fonctions dans lesquelles l'accroissement du bien-être public et le développement agricole doivent être seuls envisagés, et ce, sous peine d'être un danger pour ses propres électeurs.

Nous avons cru devoir faire figurer dans le Comité le président de la Chambre d'Agriculture et le président des Cercles Tunisiens de la Ligue de l'Enseignement, et non pas MM. de Carnières et Communaux ; notre œuvre devait précisément présenter un caractère d'indépendance absolue de tout parti politique, et ce serait à refaire que nous composerions identiquement ce Comité.

La colonie saura demander raison à M. de Carnières du préjudice indiscutable (ainsi que je le prouverai dans un prochain article), que sa conduite lui a causé, et au jour des élections, il faut espérer qu'elle placera cette fois ses intérêts en des mains plus... pondérées.

Quant à moi, ma modeste personnalité ne dit pas adieu à M. de Carnières, mais au revoir !  
Veuillez agréer, etc....

A. CABROL.

### UNE IGNOBLE CASSEROLE

Depuis longtemps, tout le monde sait que le barreau tunisien compte parmi ses membres quelques spécimens à la conscience élastique qu'aucun autre barreau ne tolérerait — et pour cause.

Mais en Tunisie il faut savoir passer sur bien des choses, car les règles professionnelles de France sont beaucoup trop dures pour nos pays orientaux.

C'est sans doute la raison qui incite le conseil de l'ordre à se montrer la plupart du temps d'une faiblesse qui confine presque à la complicité, ce qui fait passablement penser et dire souvent que les loups ne se mangent pas entre eux.

Nous comprenons parfaitement que le conseil de l'ordre soit très ennuyé d'être obligé de sévir contre un confrère avec lequel il entretient le plus souvent des relations courtoises sinon amicales.

Mais la camaraderie doit-elle faire place à la justice et lorsque le barreau est saisi d'une faute professionnelle grave, doit-il toujours absoudre surtout si le particulier est sujet à caution ?

Evidemment non, aussi est-on éton-

(1) Nous nous abstenons de reproduire



Le Journal et le *Matin* ont imaginé le truc de faire chercher le trésor des Crawford, ce qui n'est pas mal trouvé comme dernière invention mais il vient d'être dépassé par une revue anglaise qui offre, en prime, une femme ; on a bien lu ; une femme à chacun de ses lecteurs célibataires.

Elle en aurait tout un stock, non en magasin, mais sous la main, des plus recommandables et toutes plus jolies les unes que les autres comme le sont les Anglaises lorsqu'elles se mettent à être jolies. En convoquant en justes noces la femme reçoit une dot de mille livres sterling, soit 25.000 francs.

**Chaussures de Chasse**, brodequins cousus main et tout cuir, depuis 9 fr. 50, guêtres, moletières. Maison E. Faure et Cie, 14, rue d'Italie.

Le frère Aubry, qui ouvrit une école, dite libre, malgré l'opposition du contrôleur civil, était décidé à aller jusqu'au bout dans la résistance, à monter même sur l'échafaud, se croyant soutenu par le Comité qui l'avait appelé à Tunis.

Aussi était-ce en rigolant qu'il recevait journalièrement la visite du commissaire central Mathieu, qui venait lui dresser un nouveau procès-verbal. Mais le Comité qui n'était crâne qu'autant qu'il n'y avait aucune responsabilité à encourir, s'est empressé de lâcher son directeur en jurant ses grands dieux que le père avait ouvert l'institution malgré leur volonté formelle.

De là, grande colère de l'abbé, qui traita de la belle façon « les couards qui l'avaient appelé ! » Ce sont parait-il ses propres expressions, et s'empressa, la mine déconfite, de fermer les locaux.

A notre sens, si M. Aubry a traité de la sorte les *républicains* qui l'avaient appelé, il a eu tort, tout le monde n'étant pas d'humeur à affronter les dangers d'une condamnation à la prison pour défendre ses idées, mais le père Aubry reconnaît que le tribunal a été pour lui d'une prévenance extrême, puisqu'il lui a accordé un renvoi à huitaine pour lui permettre de liquider la situation et de ne récolter que seize francs d'amende, le minimum de la peine.

## Chronique Locale

Marseillaise et Tunisienne

### Cléricalisme Juif

Les journaux de Sfax et Tunis ont longuement parlé ces jours-ci de l'agitation qui règne au sein de la population israélite de Sfax.

De quoi s'agit-il ? Voici : Depuis longtemps la viande abattue suivant les rites mosaïques est l'objet d'une taxe élevée imposée aux consommateurs israélites. A vrai dire, ces derniers ont jusqu'à présent, accepté la chose sans trop bouder. Mais de nouveaux droits viennent trop souvent les frapper, décrets, dit-on, par le Grand-Rabbin, parce que sollicités par quatre ou cinq personnes de son entourage qui prétendent valablement gouverner les biens de la communauté entière.

C'est ainsi que, cette année, sous le prétexte que le nombre des miséreux augmente, une taxe de dix centimes a été instituée sur tout égorgement de poule par le rabbin (schœt).

Qu'une tombola (garantie par qui ?) a été organisée pour recueillir les fonds nécessaires à la réparation de la synagogue de la ville.

Pourtant cette fois, les Israélites, beaucoup d'Israélites ont montré les dents et se sont levés dans un même mouvement d'indignation, de protestation.

Ils posent des questions qui demandent chacune sa réponse :

- 1° Le Grand-Rabbin est-il qualifié pour imposer des taxes à tous les Israélites sans préalablement demander leur avis ?
- 2° Les 4 ou 5 personnes qui posent en administrateurs de la Caisse de bienfaisance, par qui sont-elles nommées et leur nomination est-elle opposable à tous ?
- 3° A qui ces prétendus administrateurs ont-ils jamais rendu compte de leur gestion ?

Enfin les Israélites, avec cet esprit de solidarité qui les honore, veulent bien reconnaître et payer les droits qui pourraient sauver de la faim nombre de leurs coreligionnaires. Encore veulent-ils être assurés de ne pas être des gogos ! Et quand ils font des offres, c'est le moins du monde qu'ils puissent savoir où elles vont ou mieux si elles sont équitablement réparties.

Et puis d'abord, nous estimons que le Grand-Rabbin ne doit se mêler que de religion. Il n'a pas à s'immiscer dans les questions de finance.

Il serait facile au Gouvernement de faire cesser un état d'anarchie qui n'a que trop duré. Dans toutes les autres villes de la Régence, il existe un Comité de bienfaisance israélite, organisé par décret et composé de membres choisis parmi les plus honorables de la communauté. Ce Comité agit, croyons-nous, sous le contrôle direct de M. le secrétaire général du Gouvernement Tunisien. Pourquoi Sfax échappe-t-elle à la loi commune ?

Il y a là-dessous quelque ingérence du clergé juif sfaxien. A bas le cléricalisme juif !

A. C.

29 septembre 1903.

**Réservistes en Goguette**  
Il paraît qu'à Tunis, les braves pas réservistes usent et abusent, en ces

temps où sévissent les 28 jours, du prestige de l'uniforme militaire.

Parce qu'ils ont une chéchia sur la tête, ils se coiffent en casseurs d'assiettes ; les plus bourgeois veulent profiter des avantages que leur donnent la culotte bouffante et la veste à la Turque : ils ont, ces jours derniers fait l'assaut des quartiers réservés aux impudiques vestales.

Tandis que dans les hautes sphères le commandant en chef et les officiers d'état-major palissent sur les cartes, préparant le thème savant des grandes manœuvres, nos chers militaires n'ont pas mis tant de façons à concevoir, préparer et exécuter l'occupation en règle du quartier de Cythère, à la grande joie des quelques pékins qui ont pu assister à cette campagne rapide.

Des barrages furent organisés à l'entrée de l'artère principale. En même temps, de petits corps détachés partaient dans toutes les rues et ruelles, chassant devant eux l'élément civil des souteneurs, des curieux ou des muscadins pommadés de la grande et petite Sicile.

En cinq minutes, le vide était fait et de nouveaux barrages assuraient toute liberté aux occupants.

Alors la place prise connut toutes les horreurs du sac et du massacre.

Toutes les prêtresses de la blonde déesse, arrachées à leurs autels, furent passées et repassées au fil de l'épée. Il ne fallut rien moins que l'arrivée d'une patrouille pour mettre un frein à la galanterie des vainqueurs qui, renonçant à coucher sur leurs positions, regagnèrent simplement le quartier, ravivés de cette alerte inopinée, si l'on ose s'exprimer ainsi.

### A propos de Mutuelleville

En ce commencement de siècle où l'imprévu est une règle, verrons-nous les seuls poètes détenir le monopole des idées pratiques. MM. les nourrissons des Muses se mettraient-ils en tête de ne plus rêver à la lune, et délaisseraient-ils la lyre pour la truelle ?

Pour paradoxale que pareille affirmation puisse paraître, elle ne l'est pas, et l'exemple de M. Ferdinand Huard, le bon poète tunisien des *Reflets* et *Mirages* et des *Fleurs d'Orient* est là pour le démontrer.

Après avoir présidé à la fondation de la *Mutuelle Tunisienne*, société dont la prospérité est indéniable, M. Huard s'attela à une œuvre bien plus ardue, ce nous semble, celle de fonder une ville, et M. Huard, en peu de temps y réussit. Ce qui semblait être une fiction irréalisable, éclos dans le cerveau d'un charmant poète, sera sous peu la réalité.

Les fondations de Mutuelleville, sont déjà tracées ; et bientôt chacun y pourra devenir propriétaire d'une maison et d'un jardin, moyennant un modique loyer payé pendant vingt années. M. Huard aura, de ce fait, bien mérité du prolétariat tunisien en faisant tout au monde pour la réussite de son projet.

Sans rien enlever au mérite du bon poète dans cette réalisation, disons cependant que déjà, avant lui, un de nos collaborateurs, M. G..., envisageait, en janvier 1902, dans les *Affiches Tunisiennes*, la possibilité de la mise à exécution d'un projet pareil.

Laissons-lui la parole :

« Le moyen le plus méritoire pour secourir son prochain et faire œuvre de charité est, sans contredit, celui qui consiste à soulager les misères cachées.

« Bon nombre d'ouvriers, chargés de famille, gagnant péniblement leur vie, et pouvant à peine assouvir leur faim, sont obligés, pour payer leur loyer, de s'imposer de dures privations sur leur strict nécessaire. Secourir le pauvre honteux, celui qui travaille et rougit de tendre la main, celui qui n'ose pas se présenter dans les bureaux de bienfaisance, pourtant fondés pour lui, celui-là est digne d'intérêt et de compassion ; il serait cependant facile de lui venir en aide, sans blesser ni sa susceptibilité, ni son amour propre.

« On devrait, à Tunis, sur un terrain vaste et salubre, situé aux portes de la ville, sur le parcours d'une ligne de tramways, de préférence, construire une immense cité ouvrière, où chaque prolétaire pourrait trouver un logement sain et bien disposé, au prix le plus bas possible.

« Cette cité formerait un seul bloc où tous les appartements seraient complètement indépendants. Ils se composeraient, par exemple, de deux ou trois chambres, d'une cuisine, d'un cabinet d'aisance et d'un petit jardin avec prise d'eau de Zaghuan ; le tout serait entouré de murs, afin d'éviter la promiscuité entre les divers locataires.

« Construite d'une façon légère et uniforme, cette cité, dont chaque logement reviendrait à 1.000 francs environ, tout compris, rapporterait un bénéfice assez important à celui qui, tout en faisant œuvre de charité, entreprendrait de l'édifier. Calculé au taux de 7 p. % (mettons 10 pour parler aux dépenses occasionnées, par les réparations, les impôts et frais divers), le loyer de chaque ouvrier, en admettant que la somme de 1.000 francs soit insuffisan-

te pour la construction d'un de ces appartements serait de 100 francs par an, 8 à 9 francs par mois.

« Le locataire pourrait, en outre, se rendre acquéreur de son habitation en versant au propriétaire une somme mensuelle supplémentaire calculée sur la valeur intrinsèque de la construction, plus les intérêts.

« L'ouvrier, dans l'espoir de devenir propriétaire du logement qu'il occuperait, ferait des économies pour atteindre ce but. Peut-être les cafés et les cabarets s'en ressentiraient-ils, mais les résultats obtenus produiraient les meilleurs effets moraux, et ils sont faciles à réaliser.

« Avis à ceux au cœur bon, à ceux qui sont favorisés par la fortune ; ils peuvent tout en faisant une œuvre d'utilité incontestable, faire fructifier leurs fonds, et secourir, par ce moyen, une classe digne d'intérêt, celle du prolétaire. »

Eh, bien ! Cet homme au cœur bon s'est trouvé en la personne de M. Huard. Puisse son entreprise, d'une belle envolée humanitaire, ne pas subir d'accroc imprévu et obtenir tout le succès qu'elle mérite !

**Carrière de El-Heri** (Bordj-Toum). Fourniture de pierre de taille. Adresser les commandes à la Banque de Tunisie, 3, rue Es-Sadikia, Tunis.

**M. le docteur Cardoso**, chirurgien titulaire à l'hôpital italien, de Tunis, spécialiste pour les maladies des oreilles, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, 2. Traitement spécial des végétations adénoïdes. — Intubation dans la diphtérie.

Chez le dentiste :

L'HOMME DE L'ART. — Et la dent que je vous ai arrachée, pourquoi oubliez-vous de l'emporter ?

LE CLIENT. — Sans doute, parce que « ça m'est sorti de la tête ! »

## LA HERNIE GUERIE

Toutes les Hernies, efforts, descentes, et maladies similaires de l'homme comme de la femme sont immédiatement soulagées et vite guéries par le nouveau Bandage pneumatique et sans ressort breveté s. g. d. g., récemment inventé et perfectionné par le plus grand spécialiste de Paris, M. Claverie.

Ce nouveau Bandage, aujourd'hui adopté par tout le monde, corps médical, armée, marine, agriculture, clergé et surtout par les travailleurs des villes et des campagnes, est le seul sans ressort et à ceinture élastique qui maintienne toutes les Hernies, qui puisse être porté nuit et jour sans se déplacer, sans occasionner ni gêne, ni blessure, ni incommodité, et qui permette de travailler comme si on n'avait rien. Une fois appliqué, il est absolument invisible et imperceptible au toucher. C'est la véritable perfection de l'appareil herniaire sans ressort et le seul qui puisse arriver à la guérison sans opération. Des milliers de preuves et de guérisons authentiques sont là pour l'attester.

Il ne faut donc pas acheter de bandage ni se faire opérer sans avoir lu le traité si intéressant de la Hernie où cette nouvelle méthode est clairement expliquée, et qui est envoyé gratuitement et sans frais à toutes les personnes qui le demandent à M. Claverie, 234, Faubourg Saint-Martin, à Paris.

DEPOT A TUNIS  
Chez M. Carbonnières, pharmacien, rue Léon-Roches.

PLUS DE MILLE APPROBATIONS

d'éminents Professeurs et Praticiens en Médecine

### HUNYADI JANOS

EAU PURGATIVE NATURELLE  
Réputation Universelle  
Le type le plus parfait et le plus répandu des purgatifs salins  
Action sûre, prompt et douce

AVIS IMPORTANT : EXIGER L'ÉTIQUETTE PORTANT LE NOM

### « Andreas Saxlehner »

**A LOUER**  
présentement, ensemble ou séparément, les locaux précédemment occupés par la Compagnie Algérienne.

S'adresser à M. Grego, propriétaire, rue Hanon, 2.

### AGENCE ROMY

4, rue d'Alger — TUNIS

### TRANSIT & COMMISSION

Embarquement et Débarquement  
TRANSPORTS & DÉMÉNAGEMENTS  
Avances sur marchandises

### HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au *Coaltar saponiné Le Beuf*, son admission dans les hôpitaux de la Ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 fr. ; les 6 flacons 10 fr., dans toutes les pharmacies.  
Se défier des contrefaçons  
Dépôt : Pharmacie NEE.

## VIN, EAU-DE VIE

DU  
DOMAINE DE POTINVILLE

**F. BERNET**  
23, Rue d'Italie, 23. — TUNIS

Liqueurs de Marque.  
Livraison à Domicile

### BUREAU POSTAL PRIVÉ OFFICIEL

Pour Marseille et la Région

9, Rue Beauvau, 9 (à l'entresol)

Cette création d'une utilité publique incontestable, basée sur un fonctionnement parfait, ne peut être que très appréciée par la population marseillaise qui y aura recours, ainsi que Messieurs les Négociants fréquentant la Bourse. Les nombreux voyageurs, touristes, navigateurs et artistes qui nous visitent chaque jour y trouveront aussi de nombreux avantages. Salle de correspondance. — Dépôt de petits colis.

### Maison Th. Pilter

DE PARIS

Succursale 19, rue de Portugal. — Tunis  
J. BISMUTH, directeur

**Matériel Agricole**  
Charrues. Herse. Appareils de battage. Moissonneuses-lieuses. Faucheuses. Rateaux à cheval. Presses à fourrages. Concasseurs. Hache-paille. Coupe-racines. Coueteaux à foin. Grillages galvanisés. Ronces artificielles. Fourches américaines.

**Appareils de Laiterie**  
Ecrèmeuses centrifuges. Barattes. Pots à lait, etc.

**Instruments Viniçoles**  
Pressoirs. Fouloirs. Banastres. Pompes à bras, à vapeur, centrifuges et à manège, à sangle et à chapelets. Réfrigérants Guillebaud

**Matériel pour Entrepreneurs.** — Appareils de pesage. — Moulins à vent, tout acier "Samson". — Charrues "Oliver".

### Bruits. - Bourdonnements. - Surdité

Guérison assurée par le microphone électrique invisible. Prix : 25 fr. la paire. Envoi contre mandat poste à M. J. PIN-GUET, ingénieur-électricien, breveté (Vichy-Allier).

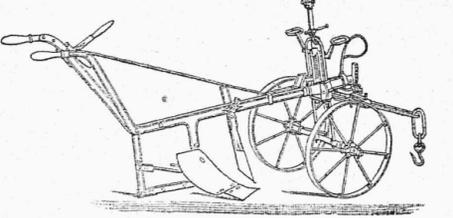
### Maladies des Yeux

La consultation privée du Docteur Cuénod a lieu maintenant, dans le nouveau cabinet de consultations particulières de sa clinique (1, rue Zarkoun), les lundi, mercredi et vendredi, de 5 h. à 11 h. du matin.

## MACHINES AGRICOLES

PELLET, AZERM & PARRENIN  
16, Avenue de Carthage. - TUNIS

**MASSEY HARRIS**  
Moissonneuses-Lieuses  
Faucheuses  
Cultivateurs canadiens et Semoirs  
Herse canadiennes à ressort



**Moulins "BENTALL"**  
Concasseurs, Broyeurs, Hache-Paille  
Charrues Brabant, "A. DELAHAYE". — Charrues Sangli, genre "RUD SACK". — Charrues américaines.

## GRAND CAFÉ BELLEVUE

M. C. FERRANDIER, de Marseille, propriétaire  
Avenue de la Marine, 57, - TUNIS

Établissement de Premier Ordre éclairé à l'Electricité  
Consommations de premier Choix ; Liqueurs de Marque  
Salon réservé pour Réunions  
**BILLARD**

## PARFUMS RÉGENCE

Spécialité d'eau de fleurs d'orange

Muraour et Longuesserre, Parfumeurs - Distillateurs  
A. NABEUL (Tunisie)  
Demandez dans tous les grands magasins  
AU BOUQUET DES BEYS  
Pour la toilette et le mouchoir

## MAISON DESPÉROUX

FONDÉE EN 1888  
El-Afrane (banlieue de Tunis), carrière du Djebel-Carrouba

**FOURS A FEU CONTINU**  
Chaux hydraulique, Chaux en pierre  
PLATE  
« Pierre à bâtir et pierre de taille »  
Briquetterie de premier ordre  
Briques plates et creuses. Pavés et dalles

Pour les commandes s'adresser : 12, Avenue de Carthage, et à son usine, à El-Afrane, banlieue de Tunis.

## TERRAIN

Appartenant à M. DJILANI MARCHAND  
Situé à Saint-Germain-les-Bains entre la Gare et le terrain de M. PIAUJARD

**A Vendre**  
avec facilité de paiement. Situation splendide pour villégiature  
Pour tous renseignements, s'adresser à M. Amédée Querci, 6, rue de Suède. - TUNIS.

**CABANON** à vendre à Saint-Germain, 3 pièces, cuisine véranda, avec 1000 mètres de terrain complanté d'arbres fruitiers vigne.  
S'adresser au bureau du Journal.

## Monts - de - Piété Tunisiens

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1884  
BUREAUX : 12, Rue de Hollande

## MANUFACTURE D'AVIRONS

**Louis Durbec**  
**Joseph DURBEC**  
Successesseur  
Rue des Martégaies, 37 (quartier St-Jean)  
MARSEILLE

Manches pour gaffes. — Foines. — Harpons et Pelles. — Pelles pour boulangers. — Barres de toutes dimensions. — Barres de cabestans Amispect. — Mâts de Pavillons. — Spatules. — Escopes à main. — Escopes à manche.

## OMEGA

Montre de précision  
Or, Argent, Acier, Nickel

Paris 1889  
Hors concours, Membre du Jury  
Genève 1896  
Médaille d'Or  
Bruxelles 1897  
Grand Prix

Grand Assortiment de bijouterie joaillerie, bijoux arabes. Décorations et insignes français et étrangers. Choix complet d'Orfèvrerie "Boullenger".  
**D. LADISLAS, horloger-bijoutier**  
TUNIS. — 14, Avenue de France. — TUNIS

Marseille. — Imprimerie spéciale de la Petite Tunisie, 1,3,5, Rue Chevalier-Roze

Journal composé sur machines Linotypes de la Maison W. BEHRENS, r. Réaumur, Paris

# THE ENGLISH STORES

11, rue de Constantine. — (à côté de la Banque Algérienne)  
**EMPORIUM ANGLAIS**  
 Dépôts d'Articles exclusivement de fabrication anglaise



## TEA MERCHANTS

By special appointment to His Majesty the King  
 Produits alimentaires de MACONOCHE  
 Conserves de MACONOCHE  
 Confitures de MACONOCHE  
 Confiserie de MACONOCHE  
 Viande en boîte de MACONOCHE

Langue en boîte de MACONOCHE  
 Poisson frais en boîte de MACONOCHE  
 Pickles de MACONOCHE  
 Pâtés de MACONOCHE  
 Jambon en boîte de MACONOCHE  
 Thé et café de la Maison LIPTON  
 Saron de la Maison PEARS  
 Fournisseurs de la Maison Royale d'Angleterre

**L'ÉMULSION SCOTT**  
 Harnais. - Chaussures. - Coutellerie. -  
 Brosseries - Fusils. - Cravaches. - Vernis.  
 Bourrellerie. - Lits en fer, en cuivre. -  
 Outils agricoles. - Outils pour mineur,  
 charpentier, etc.  
 Importation directe de la Fabrique d'Angleterre  
 Prix exceptionnels

## Société Tunisienne d'Approvisionnement

22, Rue d'Italie. -- TUNIS  
 Prix Fixes marqués en Chiffres connus.  
 Expédition franco d'emballage et de port, à partir de 50 fr. sur tout le réseau du Bône-Guelma. Conditions spéciales pour MM. les Officiers, Fonctionnaires et Employés d'Administrations.  
 Nota. — Le 2 de chaque mois, la Société désigne une des journées du mois précédent, pour laquelle les achats faits dans son magasin sont remboursés EN ESPÈCES contre remise des bulletins de caisse correspondants.

## Maison Modèle

Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis  
 Succursale à Bizerte  
**VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE**  
 POUR HOMMES ET ENFANTS  
 Atelier spécial pour le **COSTUME TAILLEUR DAMES**  
 Coupeurs des Premières Maisons de Paris  
**Chemiserie - Bonneterie**  
 DEPOT DES USINES **TORRILHON et Cie** DEPOT DES USINES  
 de CLERMONT-FERRAND  
 Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage.  
 Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indecomposables.  
 Le Touriste pour bicyclette (breveté s. g. d. g. inimitable, remplaçant avantageusement le pneumatique).  
 S'adresser MAISON MODÈLE, 72, avenue de la Marine. — TUNIS

## COMPAGNIE FRANCO-TUNISIENNE DE NAVIGATION

ALGÉRIE - TUNISIE  
 Siège social et Direction de l'Exploitation :  
**MARSEILLE. — 7, Rue de la République. — MARSEILLE**  
 Départs Réguliers Hebdomadaires

De MARSEILLE pour :	Le jour	à	Heure	VILLE	Cap.
ORAN	tous les mardis,	à midi,		VILLE de SOUSSE	Cap. Navaroli
avec transbordement à Oran pour Arzew, Mostaganem, Nemours et Média.					
TUNIS, direct.	t. les mardis,	10 h. m.		VILLE de NEMOURS	Cap. Tulli
Philippeville et Bône.	t. les dimanches,	à midi		VILLE de SFAX	Cap. Corno

La descente des marchandises à quai est arrêtée la veille de chaque départ, à 5 h. du soir  
 Les Marchandises sont reçues au Môle C - GRANDE BIGUE  
 Pour fret, passage et tous renseignements, s'adresser au siège de la Société :  
 7, Rue de la République (1er Etage). — TELEPHONE 2187

## Eaux Minérales Naturelles Froides D'AIN - GARGI

Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique  
**SOURCE RÉGENCE | SOURCE PASTEUR**  
 Très peu gazeuse | Gazeuse  
**Dépôts à Tunis :**  
 Chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales  
 Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris, Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

## TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12  
**Em. GIRAUD, propriétaire**  
 GRAND RESTAURANT de 1er ORDRE  
 Service à la carte et à prix fixe  
 Salons pour Familles  
 Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits  
 Médaille Or et Argent

## AGENCE DANA

9, Rue Es-Sadikia, 9. — TUNIS  
**Camionnage**  
 aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels et vice-versa  
 par colis ordinaire 0,50  
 par petits colis 0,25  
 Expéditions par grande et petite Vitesse  
 Embarkements-Débarquements Opérations de Douane

## Compagnie de Navigation Mixte

Cie TOUACHEZ. — Paquebots-poste Français. — Agence de Tunis  
 Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie, la Tripolitaine et le Maroc.  
 Transport de passagers, de dépêches et de marchandises  
**ARRIVÉE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin.**  
 — A MARSEILLE, tous les mercredis à 5 h. 15 du matin.  
 — DE PALERME, tous les jeudis à 7 h. du matin.  
 — DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 15 m.  
 — DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Médhia, Monastir, Sousse) tous les samedis à 9 h. 30, soir.  
**DEPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis à 2 h. soir.**  
 — DE TUNIS POUR PALERME, tous les mardis, à midi.  
 — DE PALERME POUR TUNIS, tous les mercredis, à midi.  
 — DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE et TRIPOLI, tous les mercredis, à 1 h. soir.  
 — DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis à midi.  
 — DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Médhia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 7 h. du soir.  
 — DE MARSEILLE POUR BIZERTE, TUNIS et PALERME, tous les samedis, à 8 h. du soir.  
 La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.  
 La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.  
 Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.  
 L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ.

## Grand Bar de l'Univers

Avenue de la Marine  
**Licari, propriétaire;**  
**Stéphanini, gérant.**  
 Etablissement complètement remis à neuf.  
 CONSOMMATIONS de 1er CHOIX  
 LIQUEURS DE MARQUE

## Demandez dans les Établissements l'Absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.  
 Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION FRÈRES, 15, rue de Besançon, Tunis.

## FABRIQUE DE BOUGIES en stéarine

Franco-Africaine, rue de Bône, 6  
**TUNIS**  
 Produits de 1re qualité, prix défiant toute concurrence, avec fabrique de dépôt de cires, et bougies de cire vierge et purifiée à l'usage des églises.  
 Dépôt au Souk et Grana, chez M. Joseph di J. Lombroso.  
 La Maison Franco-Africaine, se recommande à la préférence du public par le choix et la qualité de ses produits.

## GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE ANGLAISE ET VIENNOISE

TUNIS. — 42, Rue d'Italie et Boulevard de Paris, 8. — TUNIS  
**MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie**  
 Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois, pain de seigle. Pain pour sandwiches, noir et blanc. Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café  
**Pâtisserie de Premier Ordre**  
 Vins fins et liqueurs de premier choix, petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals. Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie SAINT-LOUIS de Marseille.  
**ON PORTE A DOMICILE**  
 Succursale à SOUSSE. (Angle des rues du Marché et Villedon). Succursale à SOUSSE



## LE MONDE

Cie Française d'Assurances  
 sur la Vie et contre l'Incendie  
 SIÈGE SOCIAL :  
 Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris  
 (Sous le Contrôle de l'Etat)  
**VIE** — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues-propriétés, etc.  
**INCENDIE** — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locaux et les risques du voisinage.  
 Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le CRÉDIT FONCIER DE FRANCE. — S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la Compagnie à Tunis, Passage de Paris, 5, (par l'Avenue de Paris).  
 Agences Régionales : M. Lalou HACCOUN, à Bizerte ; CHEZ DANLOS à Sousse ; César BONAVITA à Sfax ; Leon HANCUN à Souk-el-Arba ; F. SROUSI à Nabeul ; Is. SAADA à Gabès.

## MOISSONNEUSES, LIEUSES, FAUCHEUSES, RATEAUX MAC COR MICK

Les Meilleures Machines du Monde  
**1er Grand-Prix. - Paris 1900. - La plus Haute Récompense**  
**Maison R. WALLUT et Cie**  
 38 Premiers Prix sur 30 Concours officiels en 1888, 1899, 1900, 1901, 1902  
 26, Rue du Portugal. — TUNIS  
**FICELLE MAC CORMICK, PURE MANILLE**

## SUPPRESSION DES POMPES et des Puits ouverts

Les Docteurs conseillent pour avoir toujours de l'eau saine, de les remplacer par le Dessus de Puits de sécurité qui sert à tirer l'eau à TOUTES PROFONDEURS et empêche tous les accidents. Ne grand puits dans la fosse ni pour le fonctionnement, système breveté, hors concours dans diverses Expositions, se plaçant sans frais et sans réparations sur tous les puits, communal, mitoyen, ordinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre.  
 Prix : 150 fr. : paiement après satisfaction.  
 Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de Communes.  
**NOMBREUSES RÉFÉRENCES**  
 Fonctionnant à 100 mètres de profondeur. — Une fillette de dix ans tire l'eau sans fatigue à toutes les profondeurs. — Ville de Paris, Exposition 1900. — Membre du Jury, Hors concours. — On demande des représentants.

## MAISON PAONESSA, ARTIFICIER

22, Avenue de la Marine. — TUNIS  
**FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES**  
 Entreprise générale de fêtes publiques et privées  
 Vente et location d'illuminations et de décorations  
 Drapeaux et tentures de toutes nationalités  
 Ballons, Lanternes Vénitienes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.  
**Prix défiant toute concurrence**

## COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 1500 millions de fr. entièrement versés  
 Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS  
 Escomptes, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.  
**DEPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES**  
 A vue, 2 0/0 — jusqu'à 18 mois 2 0/0 — de 18 mois à 2 ans 2 1/2 0/0 — au delà ans 3 0/0  
**LOCATION DE COFFRES-FORTS**  
 Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriété, etc., etc.  
 Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le risque du vol et d'incendie.  
**Location de compartiments à partir de CINQ Francs par mois**

## CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE D'ALGÉRIE

Société anonyme. Capital : 30 millions  
**Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia**  
 Agences à Sousse et Bizerte  
 Opérations de Banque. — Escompte. — Recouvrements. — Ordres de Bourse. — Avances sur Titres et sur Marchandises. — Gardes de Titres. — Paiement des Coupons. — Paiements Télégraphiques. — Chèques et Lettres de crédits sur tous pays. — Location de Coffres forts. — Change de monnaies étrangères. — Dépôts de fonds à échéance fixe, 1 an, 3 0/0 — 2 à 3 ans, 3 1/2 0/0 — 4 ans, 4 0/0.  
 Dépôts à Vue : 2 0/0.

## Outillage Agricole et Industriel BENEDITE ET DIDI

28, rue Es-Sadikia (près la gare Française)  
**CHARRUES DE TOUS MODELES & DE TOUTES DIMENSIONS**  
 DECHAUMEUSES, HERSES, ROULEAUX  
 et tout le nécessaire pour la campagne des labours  
**ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE TUNIS**  
 Tous nos articles sont nouveaux et adoptés aux exigences culturales de la Tunisie  
**Demandez le Catalogue Automne 1902**

## Domaine de Potinville P. POTIN, propriétaire

**CHAUX HYDRAULIQUE et Ciments**  
**VENTE AU DÉTAIL : Avenue de Carthage**

## RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte  
 22, Rue de Russie, 22. — TUNIS  
 Immeubles de rentes. — Construction industrielle et rurale. — Arrosage. — Distribution d'eau, etc., etc.  
**Plans, Projets, affaires à forfait**  
**Broderies et Dessins**  
 11, rue Chaker, 11

## Ancienne Maison AYMARD et THOMAS

**Société des Ateliers de Constructions Métalliques**  
**J. BERTRAND et Cie**  
 TUNIS. — Avenue de Carthage. — TUNIS  
 Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples  
 Installation d'usine  
 Norias, Pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour mouture indigène  
 Captage, Élévation et distribution d'eau  
 Appareils de sondage  
 Installations électriques : éclairage et transport de force  
 Fers, Fontes et Métaux  
**Fournitures pour Usines et Exploitations Agricoles**  
 Fonderie de fer et de bronze  
 Pièces de rechange de machines livrées en vingt-quatre heures

## A LA VILLE DE SFAX

11 bis, rue d'Allemagne. — TUNIS  
**Huile d'Olive pure extra supérieure LIMBERI NICULI**  
 de la Maison CARMELO AVVOCATO et Fils de SFAX  
 Marque A A et C.  
 Huile d'olive ex. s. e. fr. 1 40 d' fine..... 1 00  
 d' super..... 1 20 d' demi-fine... 1 00  
 d' ordinaire... 0 90  
 Qualité garantie extra-pure exempte de tous mélanges  
 Assortiments 4 qualités d'huiles à différents prix toujours en magasin  
 Expédition de colis-postaux pour la France et l'Étranger

## GRANDE BOULANGERIE-CONFISERIE-PÂTISSERIE A LA LUNE

**MAISON FRANÇAISE**  
 PAINS VIENNOIS, CROISSANTS, BRIOCHES  
 Spécialité de pièces montées, croquettes-nougats. — Gâteaux sur commande pour mariages, baptêmes, etc. Confiserie fine  
 TUNIS — 20, Rue d'Italie, 20 — TUNIS

## BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs  
**SIÈGE SOCIAL A TUNIS**  
 — Opérations de la Société —  
 Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et es-compte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et au terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédits sur tous pays.  
**SOUSSIONS. — EMISSIONS.**

## Aux Armes de Saint-Etienne

23, Rue Al-Djazira — TUNIS  
**Veuve C. BOURY**  
 Armes de chasse et de tir — Articles de chasse — Bicyclettes des premières fabriques françaises  
**APPAREILS DE PESAGE DE TOUS SYSTÈMES**  
 Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances  
**DÉPÔT DE POUDRES DE MINES ET DE CHASSE**

## COMPAGNIE ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME. CAPITAL 25.000 000 DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS  
**Succursale de Tunis, Avenue de France**  
 Escompte et recouvrement du papier de commerce sur la France, l'Étranger, l'Algérie et la Tunisie.  
 Emission de Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays.  
 Ordres de Bourse. — Encaissement de tous coupons.  
 Dépôts à Vue et à échéance fixe.  
 Bons de caisse au porteur ou à ordre de 1 à 5 ans rapportant de 3 à 4 0/0.  
 Munis de coupons semestriels (net des impôts actuels.)  
 Avances sur Titres et sur Marchandises. — Ouvertures de Crédits hypothécaires. — Location de Coffres-forts et de compartiments au mois, au trimestre, au semestre ou à l'année.

En Acier Galvanisé,  
**"L'AERMOTOR"**  
 à Réglage Automatique  
 Agent Général : P. LEDBERG  
 11, Rue Es-Sadikia. — TUNIS

## Bois de Chauffage

Charbon de Bois, Houille et Briquettes  
**A. MILITTE**  
 Magasins : Rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon. — TUNIS

## AU PETIT GAMBRINUS

BIZERTE  
**Grande Bière Maxéville**

M. CLÉMENT, Propriétaire  
 angle rues Russie et Gilbreilt ar  
**Glaces et Sorbets**  
 Le gérant : E. L. ACIROIX

# PELLET & AZERM

3, Place de la Résidence, 3  
**TUNIS**

**QUINCAILLERIE.** Article de Ménage, Chauffage et d'Éclairage. Outillage d'Agriculture, fers, métaux